Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 50 (1962)

Heft: 16

Artikel: Le parti d'abord : le candidat ensuite

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-269966

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Elections du Grand Conseil et du Conseil d'Etat du canton de Vaud

3 et 4 mars 1962

Liste complète des candidates députées

Pour 197 députés à élire, il y a 598 candidats. Parmi eux, 60 femmes ont été portées sur les listes des différents partis. Nous pensons intéresser nos lectrices en donnant quelques renseignements sur chacune d'elles.

Arrondissement d'Aigle

Cornioley Charlotte ,Mlle, 1909, institutrice. Conseillère communale. A Yverdon pendant 16 ans, depuis lors à Aigle. Libérale.

Arrondissement d'Aubonne

Decollogny Violette, Mlle, aide-familiale. Ecole primaire supérieure, à Apples, séjour en Angleterre, collabore à l'exploitation agricole de son frère, secrétaire de la Commission scolaire. Libérale.

Arrondissement d'Avenches

Miauton Simone, Mlle, pédicure médicale. Collège d'Avenches. Trois ans d'école d'infirmière, à Berne. Conseillère communale. Libérale.

Hédiguer-Piquilloud Juliette, Mme, 1901. Gymnase à Lausanne. Diplôme de préparation à l'enseignement secondaire. Cinq enfants, six petits-enfants. A dirigé l'orphelinat de la Broye, pendant six mois. Présidente de l'Union des sociétés locales. Membre, depuis 35 ans, de l'Union des femmes d'Avenches. Secrétaire-caissière de la SVSM. Membre du comité central du Mouvement suisse pour la Fédération européenne. Nombreuses autres activités. Membre de l'Association vaudoise des citoyennes. Radicale.

Pouvoir législatif

Le Grand Conseil représente le peuple.

Il détient le pouvoir législatif.
Il fait les lois, vote le budget, contrôle le gouvernement.
Il exerce le droit de grâce.
Il siège à la salle du Grand Conseil, place du Château.
Ses séances sont publiques. Toutefois, pour l'examen de certaines questions, il peut siéger à huis clos.
Ses membres, les députés, sont au nombre de 197 ; ils sont élus tous les quatre ans par le peuple, selon le système de la représentation proportionnelle.

Pouvoir exécutif

Le Conseil d'Etat administre et gouverne le canton.

Il détient le pouvoir exécutif.
Il fait exécuter et appliquer les lois. Chaque année, il présente au Grand Conseil le budget des recettes et des dépenses ; il lui rend compte de sa gestion.
Il nomme ou révoque les fonctionnaires.
Il siège deux fois par semaine.
Ses séances ont lieu à huis clos.
Ses membres, les conseillers d'Etat, sont au nombre de sept ; ils sont élus tous les quatre ans par le peuple, selon le sytème majoritaire. Ils se répartissent la direction des départements :
Finances
Instruction publique et cultes
Justice et police
Travaux publics
Intérieur
Agriculture, industrie et commerce
Militaire et assurances.
Ils désignent, chaque année, leur président. Ils nomment un chancelier permanent, choisi en dehors du gouvernement, qui est le secrétaire du Conseil d'Etat. Ils sont collectivement responsables de la direction des affaires publiques.

Système majoritaire pour le Conseil d'Etat

L'élection des sept conseillers d'Etat se fait selon le système majoritaire. La majorité absolue est nécessaire au premier tour de scrutin, c'est-à-dire que sont élus les candidats qui obtiennent au moins un nombre de voix supérieur à la moitié du nombre des votants. Si 80 000 électeurs et électrices déposent un bulletin dans l'urne, les candidats ayant obtenu 40 001 voix et plus seront élus.

Une restriction : le même district ne peut compter plus de deux élus. Ainsi, même si les trois candidats lausannois dépassaient (dans l'exemple que nous venons de citer) les 40 001 voix, celui des trois qui aurait obtenu le moins de voix serait éliminé.

Autre restriction : si plus de sept candidats obtiennent la majorité absolue, les sept qui ont obtenu le plus de voix sont élus, les autres étant éliminés. Ce cas est théoriquement possible, mais hautement improbable.

Si sept conseillers d'Etat ne sont pas élus au premier tour (et si, par exemple, aucun d'entre eux n'obtient la majorité absolue), un second tour sera nécessaire. Cette deuxième élection aura lieu à la majorité relative, c'est-à-dire que seront élus les candidats ayant obtenu le plus de voix. La première restriction ci-dessus reste valable.

Pour le second tour, les partis peuvent proposer des candidats n'ayant pas figuré sur les listes du premier tour. Ils peuvent conclure des alliances et des apparentements n'existant pas au premier tour, c'est-à-dire, établir des listes communes. Le second tour — s'il est nécessaire — est d'ores et déjà fixé au 24 et 25 mars.

Le cumul n'est pas autorisé dans le système majoritaire. Il n'est donc pas permis de répéter à la main le nom déjà imprimé d'un candidat, ou de l'écrire deux fois sur une liste neutre.

Par contre, rien n'empêche de porter sur la liste d'un parti A un ou plusieurs candidats appartenant à un autre ou à d'autres partis — à condition que le nombre total de noms ne dépasse pas 7.

Pour l'élection au Conseil d'Etat, les listes sont les mêmes dans tout le canton. les trente arrondissements nouveaux ne jouent aucun rôle.

Le parti d'abord le candidat ensuite

Dans le système RP, c'est le parti qui gagne les sièges (attribués proportionnellemnt au nombre de suffrages de listes qu'il a obtenus).

Une fois les sièges attribués aux partis, les candidats ayant recueilli le plus de voix occupent ces sièges. Il ressort de cette règle de base que le panachage devrait autant que possible être évité, puisqu'en ajoutant sur sa liste le nom de candidats d'autres partis, l'électeur ou l'électrice retranche des suffrages de liste à son propre parti et en apporte au parti adverse. Le latoisage (qui consiste à biffer sans les remplacer les noms d'un ou plusieurs candidats, pour favoriser celui ou ceux qui restent) n'affaiblit pas la position du parti.

Le cumul est autorisé ; le nom du même candidat peut être répété (une seule fois, c'est-à-dire qu'il ne peut figurer que deux fois en tout) sur la même liste. Le nombre total des noms ne doit cependant pas excéder le nombre de sièges à repourvoir. Par exemple, si un parti présente six candidats pour six sièges à élire, un électeur qui voudrait cumuler les trois premiers doit biffer les trois derniers.

Arrondissement de Belmont sur Yverdon

Potterat-Vulliamoz Evelyne, Mme, 1906, vice-présidente cantonale de l'Association des paysannes vaudoises, vice-présidente du Conseil de surveillance de « Pro Infirmis », donne des cours de cuisine aux paysannes, pour leur apprendre à mieux utiliser leurs produits. Veuve, a exploité seule, pendant 5 ans, un grand domaine agricole. Membre de l'Association vaudoise des citoyennes. PAI.

Arrondissement de Bex

Jaquier-Lecoultre Marguerite, Mme, 1898, libraire. Collège de Bex. Présidente du groupe de Bex de l'Association vaudoise des citoyennes.

Savioz Marie-Madeleine, Mlle. A enseigné le français en Hollande et en Angleterre. Secrétaire à la « Fonte électrique S. A. ». Secrétaire du comité de l'Association des citoyennes vaudoises à Bex, secrétaire du parti radical pour l'arrondissement. Première des viennent ensuite au Conseil communal. Radicale.

Arrondissement d'Ecublens

Pointet-Martin Violette, Mme, 1909, ménagère. A été employée de banque pendant 10 ans. Membre de l'Association vaudoise des citoyennes. En 1959, dans le cadre de la propagande pour le suffrage féminin, a organisé des conférences dans tout le canton. Radicale.

Muller-Zwickert Marie, Mme, 1901, chef d'atelier, conseillère communale à Chavannes-Renens. Membre de l'Association vaudoise des citoyennes. Socialiste.

Arrondissement de Grandson

Chevallier-Lambert Hélène, Mme, 1919, secrétaire à la FOMH d'Yverdon. Diplôme de commerce et de comptable. Ancien membre du comité yverdonnois de l'Association des citoyennes vaudoises. Socialiste.

Arrondissement de Lausanne

LIBÉRALES

Aubert-Bourl'honne Marthe, Mme, infirmière-chef à l'Hôpital cantonal. Membre de l'Association vaudoise des citoyennes, présidente de l'Association des infirmiers et infirmières de l'Hôpital.

Biaudet-Hedinger Elisabeth, Mme, 1910, médecin. Etudes à Zurich et Bâle. Médecin-adjoint du dispensaire anti-tuberculeux de Lausanne, de 1953 à 1961. Actuellement, médecin du dispensaire anti-tuberculeux de Vevey. Membre de l'Association vaudoise des citoyennes.

Carrard-Godall, Erica, Mme, 1913, baccalauréat classique. Ecole de secrétaire. Brevet d'institutrice et brevet ménager. Membre de la commission économique de l'Alliance des sociétés féminines suisses. Vice-présidente de la Semaine suisse. Déléguée dans plusieurs commission économiques de l'Union féminine européenne. Membre de l'Association vaudoise des citoyennes.

Chavan-Bahon Simone, Mme, 1915. Collège à Sainte-Croix. Ecole de secrétariat à Yverdon, trois ans, secrétaire chez Paillard. Membre du comité directeur du parti. Présidente des femmes libérales. Membre du comité du suffrage féminin lausannois, membre de l'Association des femmes de carrières libérales et commerciales, membre de l'Association vaudoise des citoyennes.

Demierre Lise, Mlle, 1928, assistante-sociale diplômée. Sept ans d'activité à la Fraternité de Saint-Martin à Lausanne. Depuis 1959, à la Société vaudoise de patronage (détenus libérés) à Lausanne. Membre de l'Association vaudoise des citoyennes.

Paschoud-Jomini Christiane, Mme. Diplôme de maîtresse ménagère, diplôme de piano et d'enseignement du piano. Membre de l'Association des citoyennes vaudoises.

Rouffy Marguerite, Mlle, professeur à l'Ecole normale. Fait partie de la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire. Membre du comité suisse de l'Association européenne des enseignants et du Comité suisse de la Journée européenne des écoles. Membre de l'Association vaudoise des citoyennes. A représenté le canton de Vaud à des congrès internationaux à Strasbourg, Bonn, Gênes et Genève.

RADICALES

Cardis Olga, Mlle, médecin. Stages à Lausanne, Bâle, Zurich, Berlin, Berne, principalement en psychiatrie. Membre de l'Association vaudoise des femmes universitaires. Membre de la Société académique vaudoise, membre de l'Association vaudoise des citoyennes.

Fauconnet-Baudin Elisabith, Mme. Licence ès lettres. Six mois de préceptorat à Berlin. A enseigné à l'Ecole supérieure de jeunes filles à Lausanne. Mère de trois filles, occupations extra-familiales. Cours de vacances à l'Université, collabore aux travaux de recherches scientifiques à l'Ecole de pharmacie universitaire. Ancienne présidente de l'Association suisse des femmes universitaires, a organisé leur stand à la Saffa 1958. Membre de l'Association vaudoise des citoyennes.

Viret Lily, Mlle, assistante sociale à l'Hôpital cantonal. A été assistante à l'Hôpital psychiatrique de Cery. De 1941 à 1945, chef du secours civil à Château-d'Œx.

POPISTES

Balet Josette, Mme, 1929, téléphoniste, s'occupe actuellement de ses trois enfants.

Belperroud Josée, Mlle, 1929, mécanicienne en fourrures, juge prud'homme, syndiquée à la FVCE.

Miéville Marceline, 1921, médecin-dentiste. Membre de l'Association vaudoise des citoyennes.

Perrier Jacqueline, 1938, secrétaire.

CHRÉTIENNES-SOCIALES

Musy-Amiguet Blanche, Mme, institutrice. A enseigné à Bex, mais a interrompu son travail professionnel quand ses enfants étaient petits.

Un tour de force!

Ces deux pages consacrées aux élections vaudoises consistent un véritable tour de force. Donner le texte à la composition le dimanche soir 11 février, alors qu'on n'a pu obtenir, à la chancellerie, la liste des candidates que le jeudi 8 février à midi, et rassembler des renseignements sur 60 candidates dans ce délai extrêmement court, n'est pas une petite affaire.

Nous tenons à remercier toutes les personnes (présidentes de groupements féminins, secrétaires de partis, et simples particuliers) qui, par leur bonne volonté, nous ont grandement facilité la tâche. Ce ne sont pas toujours celles qu'on aurait pu espérer.

Vionnet-Davet Cécile, Mme, 1906. Aînée d'une famille de douze enfants. A 24 ans, cuisinière chez le Général Guisan. A 28 ans, se marie, pour améliorer la situation financière du couple, installe et exploite un parc avicole. A fait partie de la Société d'agriculture de Lausanne. A élevé deux enfants orphelins.

SOCIALISTES

Zum Brunn Emilie, Mlle, 1922. Professeur à l'Ecole supérieure de jeunes filles. Connue pour sa grande activité en faveur de la parité des traitements féminins et de la défense de la profession d'enseignante. Membre de la commission de la Société pédagogique romande pour la réforme de l'enseignement. Membre de l'Association vaudoise des citoyennes.

Fontannaz-Barrault Renée, Mme 1918. Brevet d'institutrice. Libraire. Grande activité dans les milieux scouts en France. A été présidente de l'Association populaire d'entraide familiale. Collabore activement, avec son mari, à l'UCJG. Mère de sept enfants.

Genaine-Werren Yivonne, Mme, 1912, ménagère et mère de famille. Ecole de commerce. Membre du Conseil coopératif des comités suisses, vaudois et lausannois et de la Ligue des femmes abstinentes. Directrice d'un restaurant sans alcool, à but social.

Parisod-Junod Violette, Mme, 1920, ménagère et mère de famille. Collège de Montreux, gymnase à Bâle, secrétaire des femmes socialistes vaudoises, membre du comité de l'Association des citoyennes vaudoises et du comité du centre de liaison des sociétés féminines vaudoises.

Pérusset Suzanne, Mlle, 1918, radio-reporter à Radio-Lausanne. Collège à Orbe, diplôme du Conservatoire de Lausanne. A été secrétaire française de la BBC, à Londres.

JEUNES RADICALES

Liechti Anne-Marie, Mlle, 1935, infirmière à l'Hôpital Nestlé. Ecole La Source, a travaillé en Suisse allemande jusqu'en 1961.

Morier-Genoud Eliane, Mlle, 1927, secrétaire à la Banque populaire suisse depuis 12 ans, a été secrétaire dans différentes branches de l'économie.

Arrondissement de Lavaux

Cornuz-Molles Christiane, Mme, 1934, artiste-peintre à Grandvaux. Ecole des Beaux-Arts, à Lausanne, académie des Beaux-Arts, à Florence. Membre de la Société suisse des femmes-peintres. Socialiste.

Arrondissement de Montreux

Aubort-Séchaud Jane-Emilie, Mme, 1906. Eocole supérieure à Montreux, séjours d'études en Allemagne, Angleterre et Italie. Collabore au service des ventes de l'usine de son frère. Mère de famille. Membre de l'Association des citoyennes vaudoises. Libérale.

Girard-Montet Gertrude, Mme, 1913. Mariée, trois enfants. Présidente de l'Association vaudoise des citoyennes, membre du comité de l'Alliance des sociétés féminines suisses. Radicale.

Zwicky Pia, 1920. Secrétaire. A été, pendant plusieurs années, monitrice de pupillettes, à Saint-Maurice, et secrétaire de l'Union des producteurs valaisans. Popiste.

Paroz-Siegfried Maurise, Mme, 1916. Etudes secondaires, puis école de nurse. Membre des comités local et cantonal de l'Association vaudoise des citoyennes, de la Croix-Rouge et des aides familiales. Socialiste.

(Suite en page 5)

Une candidate pour neuf candidats

Sur l'ensemble du canton, on enregistre 60 candidatures féminines pour 598 masculines. La proportion est de une à neuf.